

FACTURE FÉVRIER 2024

n°6289784 du 06/03/2024

Bonjour Ludovic WALSH DE SERRANT,

Vous trouverez ci-après les différents éléments de votre facture et sa synthèse.

Mon numéro client : 33877026
Tarif : Plein Tarif
Mon numéro de téléphone : 0615383736
Mon adresse mail : LUDOWALSH007@YAHOO.COM
Compte bancaire prélevé : LUDOVIC WALSH DE SERRANT : FR3330002004*****G90

Synthèse de ma facture :

Montant prélevé le 15/03/2024	22,49 €
<small>Les montants peuvent être arrondis au centième le plus proche. Leur somme peut différer du montant total.</small>	
Mes trajets du 1 au 29/02/2024 :	22,49 €
Montant TTC	22,49 €
<i>Montant HT</i>	<i>20,45 €</i>
<i>TVA 10,00 %</i>	<i>2,04 €</i>

Conformément aux Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du contrat Navigo Liberté +, la somme des trajets effectués est plafonnée à 8,65€ par jour.

Détail de mes trajets :

Montant de mes trajets		22,49 €
Date	Trajet	Montant (TTC)
01/02/2024 10:31	Trajet RER dans Paris / métro	1,73 €
01/02/2024 11:25	Trajet RER dans Paris / métro	1,73 €
02/02/2024 15:26	Trajet bus / tram / Noctilien	1,73 €
06/02/2024 17:10	Trajet RER dans Paris / métro	1,73 €
06/02/2024 19:25	Trajet RER dans Paris / métro	1,73 €
07/02/2024 10:33	Trajet bus / tram / Noctilien en correspondance	0,00 €
07/02/2024 11:40	Trajet RER dans Paris / métro	1,73 €
07/02/2024 12:49	Trajet RER dans Paris / métro	1,73 €
08/02/2024 15:13	Trajet RER dans Paris / métro	1,73 €
08/02/2024 18:30	Trajet bus / tram / Noctilien	1,73 €
26/02/2024 09:46	Trajet RER dans Paris / métro	1,73 €
26/02/2024 10:31	Trajet RER dans Paris / métro	1,73 €
26/02/2024 16:52	Trajet RER dans Paris / métro	1,73 €
27/02/2024 15:39	Trajet bus / tram / Noctilien	1,73 €
Montant TTC		22,49 €
<i>Montant HT</i>		<i>20,45 €</i>
<i>TVA 10,00 %</i>		<i>2,04 €</i>

Informations :

Retrouvez toutes les informations et conditions tarifaires sur le site iledefrance-mobilites.fr

Conditions de paiement :

Les informations relatives au mandat de prélèvement SEPA sont disponibles sur iledefrance-mobilites.fr dans l'espace personnel du payeur.

Le défaut de règlement, partiel ou total, à bonne date entraîne l'exigibilité des intérêts au taux légal, conformément au Code civil.

Contact :

Rendez-vous dans votre espace personnel sur iledefrance-mobilites.fr (accès gratuit 24h/24 et 7j/7)